

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

ID : 084-218400307-20230421-2023DDGS012-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
2023-D-DGS-012

DECISION
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
CONTRACTUALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE

Le Maire de la Ville de Caromb,

VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 3 Juillet 2020, constatant l'élection du Maire et des Adjoints,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020, portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal à Madame le Maire en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13 du conseil municipal en date du 6 avril 2023 relative à l'adoption du Budget Primitif de la Ville pour l'année 2023,

CONSIDERANT que les investissements prévus et adoptés au Budget Primitif de la Ville pour l'année 2023 nécessitent la contractualisation avec une banque afin de bénéficier d'un Ligne de Trésorerie Interactive (L.T.I) qui donnera aux services financiers la souplesse de trésorerie nécessaire à leur fonctionnement,

CONSIDERANT la consultation réalisée auprès de différents opérateurs financiers,

CONSIDERANT la proposition reçue de la Caisse d'Epargne CEPAC le 7 avril 2023,

DECIDE

Article 1 : D'accepter la proposition de L.T.I. établie par la Caisse d'Epargne CEPAC, sise à Marseille, telle que jointe en annexe et selon les conditions suivantes :

- Montant : 400 000 €
- Durée : 1 an maximum
- Taux d'intérêt : € STER + marge de 0,85%
- Frais de dossier : 400 €
- Commission de non-utilisation : 0,10%

Article 2 : De prévoir que ce contrat aura une durée de 1 an maximum à compter de sa date de signature ;

Article 3 : De signer le contrat y afférent ainsi que toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire ;

Envoyé en préfecture le 24/04/2023

Reçu en préfecture le 24/04/2023

Publié le

24 AVR. 2023

ID : 084-218400307-20230421-2023DDGS012-AU

Article 4 : Madame le Maire de Caromb, Madame La Directrice Générale des Services et le comptable assignataire de la Trésorerie de Monteux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée et dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de Vaucluse et à Monsieur l'Inspecteur Principal des Finances Publiques auprès du SCG de Monteux.

Article 5 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Caromb, le 21 avril 2023

Le Maire,



Valérie MICHELIER

Dossier suivi par :
Hernandez Laurent
☎ 04.13.39.33.75
✉ laurent.hernandez@cepac.caisse-epargne.fr

M. Le Maire
Commune de Caromb

84 330 Caromb

A l'attention de Mr Le Maire

Objet :  **LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE**

Avignon, le 07/04/2023

Mr Le Maire,

En réponse à votre consultation dont nous vous remercions, nous avons le plaisir de vous informer que la Caisse d'Épargne CEPAC peut mettre à votre disposition une **Ligne de Trésorerie Interactive de 400 000 euros** pour la période du 09/05/2023 au 08/05/2024.

Cette solution de financement court terme vous offre les prestations **INNOVANTES** et **PERFORMANTES** suivantes :

- **LA SIMPLICITÉ D'UTILISATION DU CANAL INTERNET** pour les transmissions d'ordre et les échanges d'information : les demandes de versements ou les avis de remboursements sont effectués sur un serveur dédié et sécurisé qui génère directement les mouvements financiers sur votre compte au Trésor Public. Vous pouvez également consulter en temps réel l'historique de vos utilisations ainsi que les décomptes d'intérêts et de commissions.
- **LA REACTIVITÉ DE TRAITEMENT DES OPERATIONS PAR LE CIRCUIT DU TRÉSOR PUBLIC** selon la procédure :
 - du crédit d'office pour les versements ;
 - du débit d'office pour les remboursements et le paiement des intérêts et commissions.
- **L'INFORMATION EN TEMPS REEL DE VOTRE COMPTABLE ASSIGNATAIRE** : toute réception d'une demande de versement ou d'un avis de remboursement entraîne l'envoi automatique et immédiat d'un courriel à votre trésorier.

La présente proposition est valable jusqu'au 30 avril 2023 sous réserve de l'accord préalable de notre Comité.

Espérant avoir répondu à votre attente et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Mr Le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Laurent Hernandez
Chargé d'Affaires
Secteur Public Territorial

PRESENTATION



La LIGNE DE TRÉSORERIE INTERACTIVE® [LTI®] du Groupe Caisse d'Épargne est une ouverture de crédit performante qui permet - via INTERNET - de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour répondre à un besoin ponctuel de trésorerie.

Dans le cadre d'un plafond défini contractuellement avec la Caisse d'Épargne, l'Emprunteur peut tirer des fonds à sa convenance, et chaque remboursement, réalisé à son initiative, reconstruit le droit de tirage à due concurrence.

La LTI® vous offre les INNOVATIONS PERFORMANTES suivantes :

- la validation en ligne de vos demandes de Tirage et de Remboursement ;
- l'utilisation du circuit du Trésor Public via l'ACCT pour le traitement de vos opérations ;
- la consultation en temps réel de vos mouvements de fonds.

Les fonctionnalités de la LTI® sont accessibles par accès sécurisé chaque jour ouvré, de 07H00 jusqu'à 21H00 [heures métropole, hors week-end et jours fériés] sur le site internet Caisse d'Épargne dédié à la LTI® : <https://www.conduxio.com/tti/ServletContrôleur>.

AVANTAGES

- **ERGONOMIE ET CONVIVIALITÉ :**
L'espace internet dédié à la LTI® offre la possibilité de tirer des fonds, les rembourser et de télécharger les décomptes d'intérêts et commissions.
- **AUTOMATISATION DU TRAITEMENT DES MOUVEMENTS :**
Les tirages, remboursements et paiement des intérêts et commissions sont réalisés par crédit d'office (ou virement BDF en option) /débit d'office.
- **SOUPLESSE D'UTILISATION :**
Chaque remboursement reconstruit à due concurrence le droit de tirage.
- **OPTIMISATION DES FRAIS FINANCIERS :**
Les intérêts sont calculés sur les utilisations réelles de la LTI®.
- **SECURITE DE LA GESTION DE TRÉSORERIE :**
L'Emprunteur bénéficie d'une garantie permanente de liquidité.

CARACTERISTIQUES

- **Emprunteur :** COMMUNE DE CAROMB
- **Montant :** 400 000 euros
- **Durée :** un an maximum
- **Taux d'intérêt :**
 - €STER¹ + marge de 0.85%
- **Process de traitement automatique :**
 - tirage : crédit d'office (ou virement BDF en option)
 - remboursement : débit d'office
- **Demande de tirage :** aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire (heure métropole) de saisie :	7H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Demande de remboursement :** aucun montant minimum

🕒 Créneau horaire (heure métropole) de saisie :	7H	16H30	21H
📅 date de valeur [J = jour ouvré] :	J + 1		J + 2
- **Paiement des intérêts :** chaque mois civil par débit d'office
- **Frais de dossier :** 400 euros / prélevés une seule fois
- **Commission d'engagement :** euros / prélevés une seule fois
- **Commission de mouvement :** % du cumul des tirages réalisés
périodicité identique aux intérêts
- **Commission de non-utilisation :** 0.10 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen
périodicité identique aux intérêts

DOCUMENT NON CONTRACTUEL - OFFRE VALABLE 10 JOURS A PARTIR DU 07/04/2023 ET SOUS RESERVE DE L'ACCORD PREALABLE DE NOTRE COMITE DE CREDIT

¹ Dans l'hypothèse où l'€STR serait inférieur à zéro, l'€STR sera alors réputé égal à zéro.